

## CT DO DU 8 DECEMBRE : UN MARATHON SANS FIN

Ce mardi 8 décembre s'est tenu l'unique CT DO de l'année 2020 avec un ordre du jour digne d'un marathon. Et c'est sans surprise que l'ensemble des points n'a pu être traité, en particulier les nombreuses questions diverses. Le président du CT a donc promis la tenue d'un nouveau CT au plus vite.

Le DO a également notifié le report du point traitant du cas d'Etampes, n'ayant pas à ce stade tous les éléments relatifs à ce dossier. **FO a alerté l'administration sur la situation critique que vivent les agents de ce site due au fort sous-effectif (2 agents qualifiés pour un BO de 7). FO a demandé la tenue au plus vite d'une réunion dédiée.**

### Évolution de l'organisation de l'information aéronautique

#### Rattachement du BNIA à la division IAO

Depuis plusieurs années, la DSNA a pour ambition de fusionner le BNIA et le BNI en créant une division information aéronautique opérationnelle IAO au sein du SIA, regroupant les activités NOTAM et plan de vol, où tous les agents seraient bi-qualifiés.

Mais c'est aussi pour l'administration un moyen de faire des économies d'échelles. A terme cette fusion, conjuguée avec la fermeture des derniers BRIA (cf. ci-dessous), permettrait de réduire le nombre d'ETP (Équivalent Temps Plein) d'une vingtaine de postes.

**FO a toujours dénoncé cette approche comptable de réorganisation des services.**

Dans la perspective d'engager ce processus de regroupement, le BNIA va être rattaché à la division IAO. Il sera accompagné d'un transfert des NOTAM traités par le BNIA vers le BNI.

**FO approuve cette clarification et a demandé un renfort de l'effectif du BNI pour faire face à cette charge de travail supplémentaire. 4 AVE seront ouverts à la campagne de mobilité de printemps.**

FO a insisté sur la difficulté de la période transitoire et en particulier sur la formation à la bi-qualification. En effet celle-ci, d'une durée de 3 à 4 mois, devra s'insérer dans la continuité du service rendu et ne pourra intervenir qu'après le transfert des tâches NOTAM du BNIA au BNI et la reprise du BRIA du Bourget.

Aussi l'administration propose le phasage suivant :

- 1- Préparation de la reprise du BRIA Bourget et séparation des flux NOTAM : 1<sup>er</sup> semestre 2021
- 2- Reprise effective du Bourget et transfert des flux NOTAM BNIA vers BNI. Renfort de l'effectif BNI : dernier trimestre 2021
- 3- Formation pour la bi-qualification pour le BNIA : 2022.

- 4- Formation pour la bi-qualification pour le BNI. Fin de la formation pour l'ensemble des agents en 2022/2023.

L'ensemble de ces questions sera traité dans un GT qui ouvrira ses travaux début 2021.

Reste la question essentielle de l'aspect indemnitaire. En effet, il existe une différence de part fonction entre le BNIA et le BNI. FO a toujours rappelé à l'administration qu'un rapprochement du BNIA et du BNI ne pouvait se faire sans rapprochement et valorisation indemnitaire. Pour autant, dans sa présentation la DO n'a fait aucune proposition.

**FO a donc conditionné son vote à un engagement ferme de l'administration sur ce point et a finalement obtenu un alignement de la part indemnitaire du BNIA sur le BNI puis une revalorisation de l'ensemble des agents une fois bi-qualifiés.**

VOTE : Pour : FO      Abs : UNSA-SNCTA      Contre : CGT

#### Transfert des activités du BRIA du Bourget

La DO a informé les membres du CT de sa volonté de fermer le service du BRIA du Bourget au plus tard à la fin 2021 et ce, dans le cadre de son plan de regroupement du service d'information aéronautique. La DO justifie de son côté d'autant plus ce choix par la difficulté de pourvoir les postes à ce BRIA.

Pour FO, toute fermeture de service ne peut se discuter que dans le cadre de négociations protocolaires. Ici, tout au contraire, aucune OS n'a été informée. **FO dénonce fermement cette méthode contraire à tout principe de dialogue social.**

En termes d'accompagnement social, l'administration donnera priorité aux agents lors des prochaines campagnes de mobilité, **sans pour autant accorder la possibilité d'être affecté en surnombre, ce que demandait FO !**



Les agents pourront bénéficier du mécanisme de la PRS ou PRC, même ceux qui ont postulé lors de cette campagne de mobilité d'automne.

**FO participera de façon active au GT qui aura pour objectif d'organiser cette réorganisation importante de services.**

VOTE : Pour : - Abs : UNSA-SNCTA Contre : FO-CGT

### Détachements courts

En complément du dispositif de réserves opérationnelles, **des détachements courts pourront être proposés aux contrôleurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.**

Le principe de mettre à profit l'expertise des contrôleurs (tous terrains confondus) pour travailler sur des dossiers tels que des projets espaces, de modernisation ... en cas de sureffectif d'un centre ET sur la base du volontariat nous paraît intéressant.

**Pour FO, la mise en œuvre et la valorisation de l'implication pour les agents laissent cependant à désirer.**

La durée du détachement court variera de 1 à 3 mois pour les TSEEAC et de 1 à 12 mois pour les ICNA. Alors que toutes les OS demandaient une valorisation de carrière et une valorisation indemnitaire, **l'administration n'accordera qu'un mécanisme concernant l'avancement de carrière**, en raison du « contexte » difficile.

- Pour les TSEEAC, la durée des détachements (+ valorisation éventuelle) **sera pris en compte pour l'accès au RTAC.** Ce temps passé en détachement court sera pris en compte à postériori si le contrôleur n'est pas encore éligible au RTAC. **Pour FO ce mécanisme est inégalitaire et très insuffisant** en raison du trop faible nombre d'emplois fonctionnels au regard de la liste des agents éligibles. A notre sens, cela ne suffira pas à motiver les contrôleurs, ce qui est regrettable.

- Pour les ICNA, **la durée des détachements courts sera prise en compte dans le calcul des 4 années de fonctions nécessaires à l'accès au grade « En Chef ».** Les détachements de 1 à 5 mois seront valorisés pour 6 mois, et les détachements de plus de 6 mois valorisés 12 mois. Ce système nous paraît plus incitatif que celui retenu pour les TSEEAC.

Pour les deux corps, une valorisation supplémentaire de 3 mois s'appliquera dès lors qu'un agent aura effectué 3 détachements courts sur la période de 3 ans.

VOTE : Pour : **FO-CGT-SNCTA** Abs : UNSA Contre : -

### Réserve Opérationnelle dite exceptionnelle

**Lors du CT DSNA, l'ensemble des OS ont rejeté le texte sur les Réserves opérationnelles.** Après un passage en force au niveau national, les CT locaux sont organisés à marche forcée sur la base de textes qui ne sont à notre connaissance à ce jour ni signés ni publiés, afin que le dispositif entre en vigueur le plus rapidement possible. Pourtant, sur la promesse du DSNA lors du dernier CT, une note dérogatoire aux textes non signés a été proposée aux OS en CT DO afin de **reporter l'application du « Compte temps » à la date du 16 février 2021, fin de l'état d'urgence sanitaire.**

**Les RO ne sont pas encore nées qu'elles sont déjà remplacées par des « ROE », Réserves opérationnelles**

**exceptionnelles...** En effet, la continuité de la crise sanitaire empêche la mise en œuvre du dispositif complet. Mais promis, le 17 février, les contrôleurs auront un compte temps pour comptabiliser le moindre de leurs faits et gestes. Car, promis, le 17 février, l'épidémie sera terminée ! A moins, qu'il ne faille prendre en urgence une nouvelle décision dérogatoire à la décision dérogatoire.... d'un arrêté non signé ! Gouverner c'est prévoir, et pour compter après le 17 février, et bien l'intendance suivra !

VOTE : Pour : SNCTA Abs : **FO-UNSA** Contre : L'USAC-CGT n'a pas pris part au vote

Vos représentants SNNA-FO : Laurent NOTEBAERT Raynald DROLEZ Anne GIACOMETTI-LIZOT Jérôme CAFFIN

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Portable :

Email :

A....., le.....

Signature

☎ :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail**

**ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, Aéroport- Bloc Technique - TSA 95003  
33688 MERIGNAC Cedex**

